

INFORMATIONS

SERVICES
EN LIGNE



COMMENT CONSULTER LE LIVRET SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT ?

Un **identifiant** et un **mot de passe** vous sont remis par l'école ou le collège de votre enfant pour accéder à l'**application du Livret scolaire unique** via le portail **Scolarité services** ou le portail numérique du collège.

DURÉE LIMITÉE



L'accès aux bilans périodiques et au bilan de fin de cycle de votre enfant est **ouvert pendant toute la durée du cycle et une année au-delà, puis ils sont supprimés**. Vous pouvez les télécharger et les sauvegarder au fur et à mesure sur le support de votre choix. L'établissement scolaire de votre enfant les archive pendant dix ans.

CONFIDENTIALITÉ

Les seuls destinataires des informations recueillies sur l'application du Livret scolaire unique sont **le directeur d'école ou le principal de collège, les enseignants et vous**. Elles se limitent aux données nécessaires au suivi des apprentissages de votre enfant. Conformément à la loi informatique et libertés, **vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition** aux informations le concernant. Pour cela, vous pouvez saisir le responsable académique du traitement des données informatiques, via le site Internet de votre académie.



CONTINUITÉ FACILITÉE

Grâce au livret scolaire unique, **les informations concernant votre enfant le suivent** lorsqu'il passe au collège, quel que soit son parcours, **y compris en cas de déménagement** dans une autre académie.

LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

Votre enfant réussit son brevet s'il obtient **un total de 350 points** minimum :

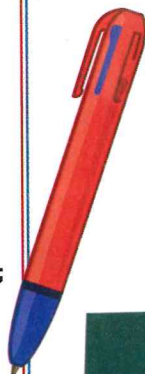
- ▶ **aux 3 épreuves écrites et orales du contrôle final**, notées sur 300 points ;
- ▶ **au contrôle continu**, noté sur 400 points. Les 8 composantes du socle évaluées lors du bilan de fin de cycle 4 (voir page 3) permettent d'obtenir le résultat de votre enfant selon le calcul suivant : maîtrise insuffisante = 10 points ; maîtrise fragile = 25 points ; maîtrise satisfaisante = 40 points ; très bonne maîtrise = 50 points.

AU FINAL, S'IL OBTIENT :

+ DE 420 POINTS = **MENTION ASSEZ BIEN**

+ DE 490 POINTS = **MENTION BIEN**

+ DE 560 POINTS = **MENTION TRÈS BIEN**



AFFECTATION AU LYCÉE

Les éléments du bilan de fin de cycle 4 ainsi que les bilans périodiques de l'année de 3^e, enregistrés dans le livret scolaire unique, sont transférés automatiquement à l'**application nationale dédiée à l'affectation au lycée**. Ils sont pris en compte pour l'affectation dans le lycée où votre enfant va poursuivre sa scolarité en fonction de vos vœux, suite à la décision d'orientation prise en conseil de classe.

NUMÉROS ET SITES UTILES

Orientation **ONISEP.FR**

Application eParents **SUR IOS ET ANDROID**

Non au harcèlement **3020**

Aide Handicap École **0810 55 55 00**

PLUS D'INFORMATIONS SUR

education.gouv.fr